



ÉTABLISSEMENT : LYCÉE PROFESSIONNEL PHILADELPHIE DE GERDE

Réuni le : **30 janvier 2023**

Heure de début de séance : **18h11**

Heure de fin de séance : **20h06**

| | NOM PRÉNOM | Qualité |
|-----------------------------|-----------------------|------------|
| Président de séance | MAHALIN Jean-Michel | Proviseur |
| Secrétaire de séance | BERGEZ-BENEBIG Franck | Enseignant |

Nombre de membres présents : **22**

Quorum : **16**

Le procès-verbal de la séance du précédent CA réuni le **22/11/2022** est approuvé refusé

| Chapitre | Nature des questions traitées | Nombre de pages | Observations éventuelles |
|----------|-------------------------------|-----------------|--|
| I | Affaires Administratives | 0 | |
| II | Affaires Pédagogiques | 4 | Motion déposée par les représentants des enseignants |
| III | Affaires Financières | 1 | |
| IV | Questions Diverses | 3 | |
| V | Divers ANNEXES | 0 | |
| | TOTAL | | |

Date et Signature du
Président de séance





Date et Signature du
Secrétaire de séance



Date de transmission

02/02/2023

Lycée professionnel Philadelphie de Gerde - Conseil d'administration – séance du 30 janvier 2023

| Qualité | Nom | Suppléant | Excusé | Absent | Signature |
|--|----------------------------|-----------|--------------------|--------|---|
| Membres de droit | | | | | |
| Chef d'établissement | Jean-Michel MAHALIN | | | |  |
| Adjoint au chef d'établissement | Isabelle CARLIN | | | |  |
| Gestionnaire | Pierre CASTEDO | | | |  |
| DDFPT | Philippe BRUNEAU | | | |  |
| Représentants du Conseil Régional | Patrick GUILLEMOTEAU | | X | | |
| | Marie-Laure CUVELIER | | | |  |
| Représentant de la Commune | Cem ORUC | | | |  |
| Représentant de la Métropole | Zeineb LOUNICI | | | |  |
| Personnalités qualifiées | Stéphane BELLET | | | |  |
| | Nathalie RIOUX | | | |  |
| Représentants élus du personnel enseignant et d'éducation | | | | | |
| Représentant personnel Enseignant | Guillaume LAMBALLAIS | | | |  |
| | Christophe DUTHEIL | | | |  |
| | Alain RESET | | | |  |
| | Sellam AKAOUCH | | | |  |
| | Florane PEPIN | | | |  |
| | Carole ROUSSEL-VIGNES | | | |  |
| | Franck BERGEZ-BENEBIG | | | |  |
| Représentants élus des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service | | | | | |
| Représentant personnel ATOSS | Joachim ALMEIDA | | | |  |
| | Nathalie FIORAVANTI | | | | |
| | Yvon SAEZ | | | | |
| Représentants élus des parents d'élèves | | | | | |
| Représentant parent d'élèves | Sandrine CHARLES | | | |  |
| | Delphine MONTAUT | | | |  |
| | Catherine DEHEZ | | | |  |
| | Marjorie MADEC | | L'aveud Conserve | |  |
| | Martinho VERISSIMO RIBEIRO | | | |  |
| Représentants élus des élèves | | | | | |
| Représentant des élèves | Thomas LADAURADE | | | | |
| | Oumar SAW | | | | |
| | Maëva POIROTTE | | | |  |
| | Allan LACOSTE | | | |  |
| | Rayane ELOUNISSI | | | | |
| Nombre de présents : | | | Quorum : 16 | | |



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 30 janvier 2023
- N° de séance : 4 - année scolaire 2022/2023

PRÉAMBULE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h...

M BERGEZ-BENEBIG Franck **Représentants élus du personnel enseignant et d'éducation**, est proposé pour être secrétaire de séance.

Le procès-verbal du CA du 22/11/2022 est approuvé / ~~modifié~~ (*rayez la mention inutile*)

CHAPITRE I

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CHAPITRE II

AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

1- Tableau de répartition des moyens Rentrée 2023

- 1.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : Tableau de répartition des moyens par discipline
- 1.2. Présentation / contexte : Dans le cadre de la préparation de rentrée 2023, la DSDEN a donné aux établissements une enveloppe d'heures, correspondante à la structure adaptée aux effectifs. Ainsi, il nous était demandé, compte-tenu des effectifs prévus :
 - De regrouper les terminales CAP électricien et commerce
 - De constituer 5 divisions de 1^{ère} bac pro avec les 7 classes
 - De constituer 5 divisions de terminale bac pro avec les 7 classes.

Après discussion avec les services académiques, le regroupement des deux terminales CAP n'est plus d'actualité.

La DGH pour la rentrée 2023 se monte à 893 HP et 111 HSA. Le différentiel avec la DGH en cours est de -37 HP et -9,5 HSA.

A ce stade de la préparation de rentrée, il faut décider de la création ou de la suppression de postes. Compte-tenu de la DGH, il est proposé de supprimer :

- Le support de Mme HENERY en lettres-espagnol
- Le support de M. OUIZEM en mathématiques-sciences
- Le support de Mme MIRTAIN en éco-gestion vente

Parallèlement, il est prévu de créer :

- Un BMP 8 h en lettres-histoire
- Un BMP 8 h en mathématiques-sciences
- Un BMP 12 h en éco-gestion vente
- Un BMP 6 h en EPS

1.3. Commentaires / débat :

Le proviseur détaille longuement et précisément la DHG et confirme les carences de moyens entre les prévisions de la DSDEN et les besoins réels de l'établissement.

Il manque 37 HP et 9,5 HSA.

Une baisse successive et régulière des moyens ou en trois années l'établissement est passé de 942 à 893 heures poste avec pourtant un nombre constant d'élèves.

la DSDEN prévoit arbitrairement le regroupement de classes mais qui sont inapplicables a cause de programmes divergeant notamment dans les sections industrielles.

Les effectifs des élèves apprentis pourtant intégrés dans les classes n'étant eux aussi pas pris en compte ainsi que ceux des ULIS dans le calcul du nombre réel des élèves.

Madame Carlin détaille la spécificité de cette section pro et les énormes besoins humains nécessaires à ce public.

Les représentants du personnel enseignant et d'éducation précisent bien à l'assemblée que toute perte d'élève ou sous-évaluation des effectifs entraine automatiquement et irrémédiablement une baisse des moyens.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent naturellement sur ces divergences de calcul : mauvais calculs, méconnaissance des sections ou incompétence ?

Avant que le débat ne débute, tous s'accordent que ces erreurs de calcul sont toujours et exclusivement préjudiciable à l'établissement et ce chaque année « Aucune erreur de la banque en notre faveur »

Tous les proviseurs qui se sont succédés dans l'établissement ont dû systématiquement réclamer des moyens supplémentaires avec des succès très relatifs.

Pour ce qui est de ces « erreurs » à répétition l'assemblée entière envisage de multiples hypothèses plus ou moins plausibles ou perspicaces.

Certains très vindicatifs évoquent simplement « un foutage de gueule » caractérisé ou « une guerre d'usure » délibérée.

D'autres théorisent un « logiciel de calcul non maîtrisé » ou de « simples comptables en sous-effectif » à la limite du burn-out.

Une gestion par des fonctionnaires zélés qui travaillent uniquement en moyens constants et « totalement étrangers au milieu de l'enseignement » et de sa problématique.

Par le passé, les multiples rencontres avec les représentants de la DSDEN, DASEN ou DAFPIC à majoritairement dévoilé des cursus de personnes décisionnaires totalement étrangers au monde de l'éducation nationale et des services publics.

Les représentants du personnel enseignant et d'éducation actent une opposition claire entre le travail sur l'humain des équipes pédagogiques et cette gestion purement mathématique et économique de l'éducation nationale.

Ils confirment les manques de moyens humains et d'effectifs notamment avec l'exemple des deux malheureux conseillers mobilité carrière de l'académie pour 45000 acteurs potentiels.

Idem dans le manque de personnel AESH pour accompagner les élèves ULIS dans des conditions acceptables.

En résumé des personnels traités comme des variables d'ajustement qui eux ne peuvent pas faire de compromis ou de sacrifice face à leur public.

Une politique du chiffre et du remplissage de classe sans recul ou compréhension du public spécifique de l'enseignement professionnel.

D'où des conditions de travail déplorables et un personnel en souffrance.

Le proviseur détaille et précise les suppressions et les créations de postes définitives envisagées qui vont passer au mouvement.

3 suppressions de poste :

1 lettres-espagnol
1 mathématiques-sciences
1 éco-gestion vente

4 créations de BMP

1 BMP 8 h en lettres-histoire
1 BMP 8 h en mathématiques-sciences
1 BMP 12 h en éco-gestion vente
1 BMP 6 h en EPS

Les représentants du personnel enseignant et d'éducation signalent et alertent :

- Il manque des heures en construction dans le prévisionnel.
 - Pour 37 heures postes manquantes donc pour une seule heure supplémentaire en souffrance au-delà des 36 c'est 3 postes qui risquent de « sauter », ce qui est particulièrement « rageant »
- Méthode de calcul d'autant plus « vicieuse et perverse » qu'une fois acté et voté la suppression des postes, des moyens supplémentaires risquent de nous être alloués par la suite comme chaque année.
- Des suppressions de postes qui vont être validées alors que les enseignants vont ployer sous de nouvelles heures supplémentaires non désirées.

Les représentants du personnel enseignant et d'éducation rappellent le prix payé une nouvelle fois par l'établissement avec cette gestion des postes en moyens constants.

Les représentants des parents d'élèves s'interrogent et s'inquiètent au travers de la DHG de l'établissement de la réduction des postes en mathématique et sciences alors que ces matières sont fondamentales dans les sections BTS.

Les enseignants précisent que toutes les matières essentielles du lycée professionnel ont été impactées par la réforme Blanquer au détriment des élèves.

Avant l'ultime vote les représentants des enseignants s'interrogent encore :

Les moyens DHG sont définitivement alloués le 17 juillet à « l'arrache » alors qu'il n'y a pas de budget rectificatif. Donc tous ces moyens sont disponibles bien avant ce « final cut » mais attribués au dernier moment ou au compte-goutte ce qui rend particulièrement inconfortable les répartitions des services et l'élaboration des EDT. S'agit-il d'une stratégie d'usure, de surdité ou de problèmes de sévères de compréhension ?

Madame Carlin penche plutôt pour l'ajustement des moyens avant les vacances car le service gère tous les établissements scolaires du département, y compris les collèges.

Devant l'impossibilité des dédoublements de classes qui découleraient d'une DHG déficiente, les représentants du personnel enseignant et d'éducation préviennent qu'ils refuseront de se positionner comme enseignant ou comme professeurs principaux dans ces classes entières ou en sur effectif.

Bien que le proviseur l'a déjà spolié, les représentants du personnel enseignant et d'éducation lisent et déposent une motion, ci après.

MOTION d'opposition à la DGH au 30 janvier 2023

Le Conseil d'Administration du lycée Philadelphie de Gerde de Pessac réuni le 30 Janvier 2023 constate que la dotation prévisionnelle de l'Académie de Bordeaux allouée à notre établissement pour la rentrée 2023 est en forte baisse.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation contestent unanimement le chiffrage de la DGH 2023. En effet les moyens alloués à l'établissement seront de 1004 heures pour 440 élèves selon vos prévisions.

Cette baisse est adossée à votre décision de regrouper des sections de bac professionnel en enseignement général. Cette proposition nous laisse dubitatifs.

Tout cela se produit alors que nous continuons à rencontrer des difficultés dans la gestion des élèves, issus en majorité de milieux défavorisés. A cela s'ajoute un nombre croissant d'élèves en situation d'inclusion scolaire ayant une notification MDPH (inscrits en ULIS ou non), ainsi que d'apprentis non pris en compte dans le calcul de la DGH. Cela amènera à dépasser les capacités d'accueil de nos sections.

Au lieu d'obtenir des moyens supplémentaires qui nous permettraient d'aider au mieux les élèves fragilisés, on nous propose une baisse des moyens en regroupant des filières en enseignement général avec des programmes différents. En découlera moins de dédoublements si essentiels à la réussite de nos élèves.

Nous demandons à minima que les apprentis et les élèves ULIS soient comptabilisés dans nos effectifs. Et, pour accompagner au mieux tous ces divers publics fragiles nécessitant beaucoup d'attention, nous avons impérativement besoin de moyens humains supplémentaires nous permettant de les accompagner vers la réussite et l'insertion professionnelle et citoyenne.

La DGH, en l'état, ne peut qu'amplifier la souffrance vécue par les jeunes et le personnel éducatif.

Les représentants des personnels enseignants et d'éducation

Après un bref silence, de nombreux membres de l'assemblée applaudissent l'orateur, complimentent l'exercice de style et approuvent son contenu.

Les représentants du personnel enseignant et d'éducation demandent certaines précisions quant aux conséquences d'un vote négatif qui désapprouverait unanimement ou du moins majoritairement de cette proposition de DHG.

M. le proviseur confirme qu'après une double re-convocation du CA, en cas de votes successifs toujours contre cette répartition (si des moyens supplémentaires ne nous sont pas octroyés) la décision de répartition sera quand même adoptée et validée par l'administration.

- 1.4. Résultats du vote adoptant la répartition des moyens et entraînant les suppressions et la création des supports indiqués :

Pour : 4 Contre : 14 Abstention : 4

Départ de M. CASTEDO

2. Contrats et conventions

2.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : le conseil d'administration doit donner l'autorisation au chef d'établissement de signer 4 conventions :

2.2. Présentation / contexte :

- Convention « Nouveau festival » avec le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : la classe de 2MRC34 va participer le jeudi 11 mai à ce festival organisé par le Conseil Régional, qui vise à valoriser des lycéens et des apprentis (partenaire compagnie Foksabouge).
- Convention avec l'association Virus : spectacle de sensibilisation aux risques auditifs « Yes ouïe can » pour 200 élèves de l'établissement (Pass culture).
- Convention avec le SNEFCCA Aquitaine-Charente : convention de partenariat avec la chambre syndicale régionale du froid.
- Convention avec l'entreprise Chaussea : convention de partenariat lycée / entreprise au bénéfice de nos élèves.

2.3. Commentaires / débat :

Bruit de fond mais pas de commentaires audibles ou intelligibles pour les trois premières conventions.

Des enseignants confirment l'efficacité du travail de partenariat de Madame DUMAS pour la quatrième convention.

2.4. Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec le Conseil Régional

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec l'asso. Virus

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec le SNEFCCA

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote autorisant le chef d'établissement à signer la convention avec Chaussea

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

3. Délégation du CA au CE

3.1. Énoncé de la question ou du sujet abordé : Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement

3.2. Présentation / contexte : Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget

3.3. Commentaires / débat :

Un enseignant s'interroge sur la conséquence d'un vote négatif. Condamné à passer son temps dans les marchés dans une telle éventualité, il préfère acquiescer et se taire.

3.4. Résultats du vote

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

1) Le chauffage est clairement insuffisant pour pouvoir travailler dans des conditions ne serait-ce qu'acceptables.

Une mauvaise foi assumée nous amène à nous demander si nous sommes sur la voie des règlements intérieurs du 19^e siècle ; à titre d'illustration une usine Michelin en 1860 stipulait que :

« Notre firme met un poêle à la disposition des employés de bureau. Le charbon et le bois devront être enfermés dans le coffre destiné à cet effet. Afin qu'ils puissent se chauffer, il est recommandé à chaque membre du personnel d'apporter chaque jour quatre livres de charbon durant la saison froide ».

Plus sérieusement, Qu'est-il prévu pour que la température minimum soit garantie dans toutes les salles de classe lorsqu'elles sont occupées ?

Un enseignant à ma gauche s'exclame spontanément « on en a gros sur la patate »

Les représentants du personnel enseignant et d'éducation s'accordent sur ce point.

Malgré un hiver pour l'instant peu vigoureux et rigoureux avec des températures descendant rarement en dessous de zéro, la température dans la majorité des salles de cours ne cesse de diminuer jusqu'à atteindre parfois 11°C en salles de sciences.

Ce qui est tout simplement invivable et inacceptable pour des situations d'apprentissage. Ateliers, salles de cours et internat sont invariablement impactés par ces températures polaires qui dépassent rarement les 16 degrés en matinée. On imagine aisément les difficultés d'enseigner ou de suivre des cours de manière statique, monopolisé à lutter contre le froid. Même si certains envisagent un club « vélo » avec des pédaliers chargeur de portable pour réchauffer l'ambiance.

Les enseignants ont déjà averti l'administration de ces conditions de travail dégradées et nombres d'entre eux sont tombés malades.

Ils précisent aussi que ce conseil d'administration se tient exceptionnellement sous leur demande en salle de vente au rez de chaussé car la salle polyvalente à l'étage s'apparente désormais à un frigidaire (testée en fin de matinée pendant l'heure syndicale) et qu'il s'agissait ainsi de ne pas traiter l'assemblée comme de simples surgelés et de siéger dans des conditions acceptables.

Le proviseur avoue et passe aux aveux. Il est indirectement responsable de la chute de la température en réduisant le temps de chauffe dans l'établissement pour des raisons économiques car les dernières factures d'énergie ne sont pas encore arrivées.

Parallèlement l'entreprise privée IDEX assurant la gestion des chaudières des deux établissements (LP/EREA), le temps d'intervention et d'adaptation des températures est d'autant plus long.

Même si les prix de l'énergie ont explosé pour des raisons géopolitiques, cette réponse et cette situation est qualifiée « d'inacceptable » par les représentants des parents d'élèves qui s'indignent vivement de cet état de fait. Il est parfaitement intolérable en 2023 quoiqu'en soient les raisons économiques, imaginer d'enseigner dans des lieux où les personnels et les élèves souffrent du froid.

Un effort de réactivité par rapport aux prévisions météorologiques et climatiques est donc rapidement envisagé.

Les enseignants en Génie thermique confirment à cette occasion les innombrables déficiences systémiques et endémiques du système de chauffage de l'établissement qui varie de température selon les pièces, même en surfaces équivalentes. Des multiples problèmes de répartition de chaleur ou des aberrations techniques avec des radiants positionnés sous des plafonds de 5 m ou des radiateurs sous dimensionnés ou totalement inefficaces.

2) Nous sommes plusieurs à avoir fait partie de la formation « Fresque du Climat » et lundi 23 janvier à la réaliser avec 4 classes, nous pourrions peut-être réfléchir à nos pratiques au sein du lycée...

De nombreux enseignants sont outrés de voir qu'à l'heure des campagnes nationales de tri sélectif, tous les plastiques, papier dans la poubelle verte, nous en soyons toujours à jeter les photocopies non utilisées et/ou de mauvaises qualités, dans la poubelle « classique ». Nous utilisons beaucoup, et parfois mal, un outil recyclable !

Il fut un temps (pas si lointain) où nous avions tous, dans nos salles et à la photocopieuse, les bacs bleus, où nous stockions les feuilles... Ensuite les PLP en faisaient des « briques ». Même si cela n'est plus d'actualité, il serait envisageable que la collecte des bacs bleus soit réalisée une fois par semaine par exemple, pour ne pas surcharger les agents.

Alors même qu'une intervention de la formation « fresque du climat » auprès des élèves de l'établissement vient à peine de s'achever, les efforts de l'établissement pour le développement durable sont sensiblement éprouvés par deux annonces :

Dans une moindre mesure, la machine qui fabriquait en PLP des briques de papier recyclés n'est plus utilisée car obsolète aussi bien au niveau du fonctionnement que par rapport aux référentiels de la section et ne représente ainsi plus d'intérêt pédagogique.

Devant l'abandon de ce projet quelqu'un suggère de créer un « club brique »

Mais c'est au niveau du tri de l'ensemble des déchets de l'établissement que le bât blesse réellement, à la surprise de tous et toutes.

Le conseil d'administration apprend avec incrédulité et stupéfaction que chaque semaine les déchets du lycée sont systématiquement enlevés dans une même et unique benne par les éboueurs ce qui relativise d'autant la possibilité de les revaloriser.

Représentants des enseignants, des parents d'élèves et de la Mairie s'interrogent sur cette invraisemblable et ubuesque technique de non-tri qui discrédite tout effort écologique.

La question sera approfondie par les représentants de la ville et de la région qui trouvent cette situation inadmissible au regard de la politique éco-responsable de la commune et de la métropole.

Dans un même ordre d'idée et de toute relative efficacité, les représentants du personnel enseignant et d'éducation rappelle à l'audience l'épisode invraisemblable du composteur.

L'installation médiatique d'un fort couteux composteur aux frais des contribuables au sein de l'établissement qui n'a cessé de dysfonctionner et de polluer l'atmosphère des salles de classe du premier étage pendant plusieurs années. Composteur qui une fois déplacé et enfin fonctionnel voit son compost finir directement dans les poubelles de l'établissement...

Les représentants des parents d'élève et la proviseure adjointe énumèrent les multiples actions entreprises par d'autres établissements scolaires en matière de recyclage et de développement durable qui peuvent servir d'exemple pour le lycée.

Quelqu'un suggère de créer un « club mégot »

3) Le stationnement des voitures dans l'allée : Il est question d'un projet immobilier d'envergure sur le terrain en face du lycée qui ne prévoirait qu'une place de stationnement par logement. Info ou intox ?

<https://groupe-cdc-habitat.com/actualites/a-pessac-la-protection-de-la-biodiversite-au-coeur-dun-amenagement/>

Toujours est-il que l'allée est de plus en plus utilisée comme un parking relais pour les gens prenant le tram. De plus, la saga des pneus crevés ne semble pas totalement terminée.

Voilà encore un motif de grogne potentiellement dégénératif auquel il devient urgent de trouver une solution pérenne.

L'hypothétique projet de construction d'un lotissement en face du lycée relance une nouvelle fois l'éternel problème de stationnement évoqué régulièrement dans nos conseils d'administrations et ce depuis plusieurs décennies selon l'aveu même des plus anciens.

Ne disposant pas de places de parking intérieures, le personnel est obligé de se garer à l'extérieur de l'établissement ce qui engendre chaque année et exponentiellement non seulement une pénurie de place mais aussi d'innombrables dégradations : carrosseries rayées, pneus crevés...

La privatisation ou la fermeture de la voie est encore évoquée devant les représentants de la commune et de la Région en espérant qu'une vraie solution soit enfin apportée avant la fin du siècle.

il y a bien longtemps, au regard de l'espace intérieur du lycée encore inexploité, les représentants du personnel enseignant et d'éducation avaient à de multiples reprises suggéré de profiter du chantier de réfection des logements de fonction afin de concevoir par la même occasion un parking intérieur pérenne pour tous les enseignants (au détriment du gymnase de M. Bié)

Vu les invraisemblables retards de chantier et multiples malfaçons de ces simples réfections d'habitations toujours en cours, on imagine aisément la difficulté de mener à terme deux bonnes idées en même temps.

4) Le stationnement des 2 roues dans le local fermé : Certains enseignants ont trouvé des punaises dans leurs pneus de vélo accessibles depuis l'extérieur car le rack et fixé trop près du grillage.

Est-il possible de le reculer afin d'éloigner les roues des vélos garés dudit grillage ?

Le garage à vélo et motocycles du personnel est encore soumis à débat.

Improvisé et adapté pour les enseignants pour qu'ils puissent enfin garer leurs véhicules deux roues dans une sécurité et une protection toute relative, il reste inadapté par ses dimensions et son ergonomie à la cohabitation entre les nombreux vélos et les volumineux gros cubes.

Sa réelle protection aux intempéries étant aussi clairement défailante.

Juxtaposé au garage des deux roues des élèves, la proximité et la perméabilité des parois de séparation ont aboutie à la crevaison directe de pneus et à la dispersion régulière de punaises et autres vis perforantes. Quelqu'un suggère de créer un « club rustine »

Un bardage en bois ou en métal comme séparation des deux entités est ainsi privilégié au détriment d'un ensemble PVC peu écologique.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants aussi. La séance est levée à 20h06

Le Président




Le secrétaire de séance

